



Wallonie

Administration communale de Walhain N/Réf. : URB - 2022/PUG/25

URBANISME - AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

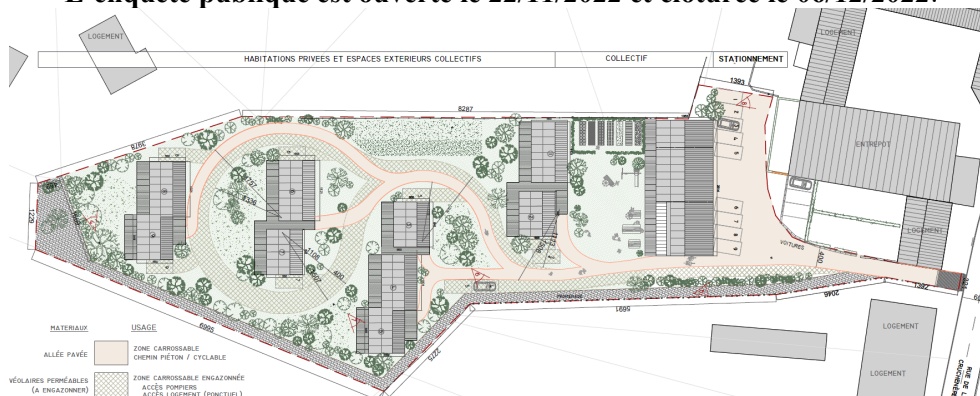
Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de **PERMIS D'URBANISME CODT** de constructions groupées.

Le/les demandeur(s) est/sont : Monsieur Michel De KEMMETER demeurant Permekedreef 27 à 3090 OVERIJSE.

Le terrain concerné est situé Rue de la Cruchenère à 1457 Walhain, et cadastré 01 E 223V.

Le projet est de type : « **Construction d'un habitat groupé (9 habitats + bâti collectif)** », et présente les caractéristiques d'enquête suivantes : « Art. D.VIII.13. L'autorité compétente pour adopter le plan, périmètre, schéma ou le guide et pour délivrer les permis et certificats d'urbanisme n° 2, ainsi que les collèges communaux des communes organisant l'annonce de projet ou l'enquête publique, peuvent procéder à toute FORME SUPPLEMENTAIRE de publicité et d'information dans le respect des délais de décision qui sont impartis à l'autorité compétente. » + « Art. R.IV.40-2 §1er - Annonce - 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la PROFONDEUR, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à 15 mètres et dépasse de plus de 4 mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ; ». L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article (D.IV.40 - R.IV.40-1. - D.VIII.13) du Code du Développement Territorial.

L'enquête publique est ouverte le 22/11/2022 et clôturée le 06/12/2022.



Le dossier peut être consulté (sauf les données à caractère personnel), **uniquement sur rdv pris préalable**, durant la période d'enquête, sauf les mardis, aux jours ouvrables en matinée, à l'adresse suivante : Administration communale de Walhain, Service Urbanisme, Champs du Favia 8 (1^{er} étage) à 1457 Walhain-Saint-Paul. Une permanence se tiendra le 25/11/2022, de 18:00 à 20:00 sur rdv préalable 24 heures à l'avance auprès urbanisme@walhain.be, sinon la permanence spécifique est annulée.

<https://www.walhain.be/ma-commune/administration-communale/urbanisme/dispositions-officielles>

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal au plus tard le 6/12/2022 par courrier (ordinaire) à l'adresse **Place Communale, 1 ou Champs du Favia 8 à 1457 Walhain ou par mail sur urbanisme@walhain.be**

Le courrier ou le courrier électronique portera la mention **2022/PUG/25** ainsi que les coordonnées (lisibles) nom et adresse (postale même en cas d'envoi par courriel) de l'expéditeur. Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant l'enquête sur rendez-vous ou lors de la séance de clôture de l'enquête. Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de l'agent traitant.

La Bourgmestre f.f.,

Nadia LEMAIRE